

**PROCES VERBAL  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
28 MAI 2025**

Le 28 mai 2025, le Conseil Municipal de la Commune d'Oz en Oisans dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAGE, Maire,  
Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mai 2025  
Présents : MM KIRCHHOFER, RICHARD, SERT-MARC, VAN EGMOND, VILLARET, SAGE  
Pouvoirs : TRUJILLO à VILLARET, ALLIRAND à VAN EGMOND, SOUBIELLE-FOURIE à SERT-MARC  
Secrétaire de séance : Edouard RICHARD

Ordre du jour :

- Approbation du CR de la réunion du 9 avril 2025
- **Régie Office de Tourisme – Tarifs été 2025**
- **Personnel Communal**
- **FONCIER**  
Acquisition de parcelles / Servitude de passage / Division en volume parcelle AD
- **Espaces Naturels sensibles** - Inscription du site local communal des Tourbières des Lacs Faucille et Carrelet
- **SATA – Tarification forfaits 2025/2026**
- **Budget Principal** remboursement de cautions / décision modificative
- **ONF – travaux en forêt communale - demandes de subvention**
- **Questions diverses**

Approbation du procès-verbal de la séance du 9 février 2025

Modification de l'ordre du jour avec la suppression du point Espaces Naturels sensibles qui est différé à une réunion ultérieure

**N° 47-28.05.2025 Régie Office du Tourisme – Tarifs été 2025**

Approbation à l'unanimité des tarifs été 2025 de la régie Office du Tourisme.

**N° 48-28.05.2025 Personnel communal - Annualisation du temps de travail  
poste permanent Régie Halte-Garderie**

Dans le cadre de la reprise en régie directe de la Halte-Garderie à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, les contrats de droit privé des personnels de l'association affectés à cette activité vont être repris conformément aux dispositions de l'article L. 1224-3 du code du travail.

Considérant la contrainte de saisonnalité à laquelle est soumise la structure, pour des raisons d'organisation et de fonctionnement du service, et afin de répondre aux mieux aux besoins des usagers, le CST du CDG va être saisi en vue d'instaurer des cycles de travail annualisés pour les agents permanents du service.

**N° 49-28.05.2025 FONCIER – Acquisition de parcelles**

Après avoir pris connaissance de l'emplacement des parcelles cadastrées B 676-677-697-702 et 2289 propriété de Monsieur GENEVOIS Guy situées en zone Ns et considérant l'intérêt des parcelles pour l'aménagement du domaine skiable,

Approbation à l'unanimité de l'acquisition des dites parcelles pour une contenance de 16 770 m<sup>2</sup> au prix de 10 000 euros.

**N° 51-28.05.2025 Parcelle AD 244 – Division en volume**

La Commune d'Allemond est propriétaire, sur la Commune d'Oz, du tènement immobilier (gare de départ de l'ascenseur incliné de l'Eau d'Olle Express) - parcelle cadastrée AD 244.

Dans le cadre du programme de travaux de rénovation de la télécabine de Poutran, le bâtiment existant sur cette parcelle et le bâtiment à construire vont s'imbriquer et se superposer.

Il est donc nécessaire d'organiser cet ensemble immobilier en volumes.

Chaque volume constituera un immeuble juridiquement indépendant et autonome par rapport aux autres volumes, sans aucune quote-part de propriété indivise.

La Commune d'Allemond cédera à la Commune d'Oz le volume identifié n°2 sur l'état descriptif de division volumétrique à l'euro symbolique.

Approbation à l'unanimité de l'exposé ci-dessus et de l'acquisition à l'euro symbolique du lot Volume 2 tel que défini dans l'état descriptif de division volumétrique établi par ATMO Géomètres-Experts  
Autorisation est donnée au Maire de signer l'acte formalisant cette décision ainsi que tout document y afférent.

**N° 52-28.05.2025 Tarifs forfaits été 2025 et hiver 2025/2026**

Approbation à l'unanimité de la grille tarifaires des forfaits ski Oz/Vaujany et Grand Domaine Alpe d'Huez pour l'été 2025 et la saison hiver 2025-2026 proposé par la SATA.

**N° 53-28.05.2025 Remboursement de cautions – Locations à la saison.**

Compte tenu de la fin des contrats de location de la saison d'hiver, les cautions encaissées vont être reversées, sous réserve que les locataires soient à jour du paiement de leurs loyers et sous condition d'un état des lieux sans réserve :

**N° 54-28.05.2025 BUDGET PRINCIPAL – Décision Modificative n°1.**

Approbation à l'unanimité des modifications budgétaires suivantes :

	DEPENSES	RECETTES
<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>		
023 virement à la section d'investissement	+ 466 000	
<u>Chapitre 014 Atténuations de produits</u>		
73918 Autres reversements et restitutions sur fiscalité locale	+ 60 000	
<u>Chapitre 65 Autres charges de gestion courante</u>		
65568 Autres contributions	- 735 000	
<u>Chapitre 66 Charges financières</u>		
661133 à la collectivité de rattachement	+ 182 000	
<u>Chapitre 74 Dotations et participations</u>		
744 FCTVA		+ 6 000
748312 DC RTP		- 33 000
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>		
021 virement à la section de fonctionnement		+ 466 000
<u>Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilés</u>		
168758 Autres groupements	+ 466 000	
<u>Chapitre 23 Immobilisations en cours</u>		
2328 Autres immobilisations incorporelles	+ 66 000	
<u>Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves</u>		
10222 FCTVA		+ 66 000

**N° 55-28.05.2025 Opération KONICA – Convention financière et d'autorisation d'intervention**

L'entreprise KONICA souhaite prendre part aux enjeux environnementaux et forestiers actuels en accordant un soutien financier au Fonds ONF « Agir pour la forêt » dans le cadre d'une opération de restauration et de diversification des peuplements forestiers. Une convention financière et d'autorisation d'intervention va être passée entre la Commune et l'ONF.

**N° 56-28.05.2025 Forêt communale – Programme un arbre un habitant**

Dans le cadre du programme « un arbre, un habitant en Isère » portant sur l'aide à la plantation et au confortement de la régénération naturelle dans un contexte de changement climatique, des travaux de plantation vont être réalisés en forêt communale pour un montant de 30 743.26 € H.T (travaux de plantation et d'entretien). Une demande de subvention va être faite auprès du Département de l'Isère dans le cadre de ce programme.

**N° 57-28.05.2025 Forêt communale – Programme des travaux 2025**

Des travaux sylvicoles en entretien vont être réalisés cette année dans la forêt communale par l'ONF pour un montant de 7108.38 € H.T. Une demande de subvention va être faite dans le cadre du dispositif d'aide Sylv'ACCTES Rhône Alpes.

Le Maire,  
Philippe SAGE



Le Secrétaire de séance,  
Edouard RICHARD